

## **Objet : Extension de garantie Optima Vision**

---

Bonjour,

Certaines agences ont reçues un courriel de PRYSM pour leur signifier la date de fin de garantie d'installations AppVision. Pour répondre aux interrogations voici quelques précisions.

### **Quels sont les différents types de licences sur Optima Vision ?**

PRYSM fournisseur du logiciel APPVISION sur lequel est basé OPTIMA VISION propose deux types de licences :

- Soit une licence matérielle sous la forme d'un dongle USB à connecter directement sur le PC serveur d'OPTIMA VISION :
  - Cette licence est illimitée dans le temps.
- Soit une licence logicielle installée sur le PC OPTIMA VISION :
  - Cette licence doit être réactivée tous les ans sur la machine du client.
  - Elle n'impose **pas** (plus) la souscription à l'extension de garantie annuelle.
  - Le code de réactivation de la licence est envoyé gratuitement tous les ans par PRYSM.
  - Cette licence est généralement utilisée dans le cas d'une machine virtuelle

La licence de démonstration est une licence logicielle.

### **Que signifie la date de fin de garantie ?**

Optima Vision peut être associé à une extension de garantie à proposer dans le cadre du contrat de maintenance :

- Le coût annuel de cette extension de garantie est de 10 % de la licence d'origine,
- Cette prestation sera à traiter directement avec Prysm.

Si un client n'a pas souscrit à cette extension de garantie, et qu'une mise à jour s'avère nécessaire après Y années, alors le coût de la mise à jour sera de Y x 10 % de la licence d'origine. Là encore, cette prestation sera à traiter directement avec Prysm.

La date de fin de garantie qui est associée à chaque licence achetée conditionne la possibilité d'installer gratuitement des mises à jour du logiciel APPVISION :

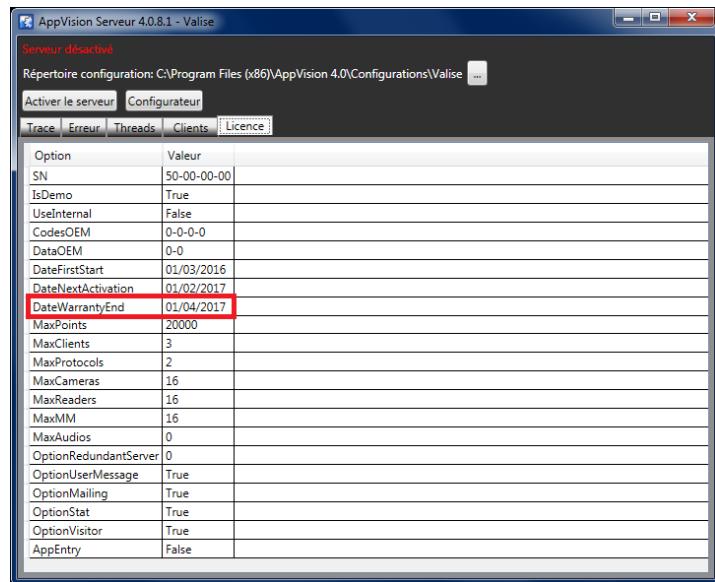
Toutes les nouvelles évolutions qui sortiront après la date de fin de garantie ne pourront plus être installées, par exemple :

- de nouvelles fonctionnalités,
- un changement de version du système d'exploitation...

Par contre, l'ajout d'une centrale sur la supervision, l'ajout de détecteurs (dans la limite des points), la modification de libellé sont des opérations standard qui ne nécessitent pas de mise à jour.

Le logiciel Optima Vision est garanti pendant 1 an.

Il est possible de retrouver la date de fin de garantie en affichant les informations de la licence :

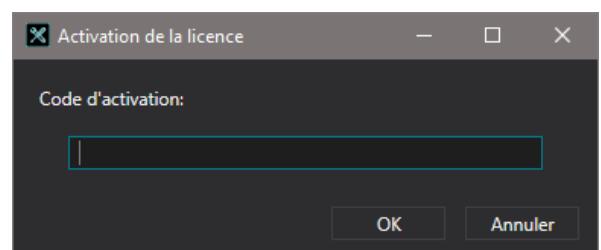


## L'extension de garantie est-elle obligatoire ?

Dorénavant (depuis 2019) PRYSM n'impose plus la souscription à l'extension de garantie dans le cas d'une licence logicielle. En conséquence la souscription à l'extension de garantie est dans tous les cas optionnelle.

## Comment prolonger la date de la prochaine activation ?

Se rendre dans la rubrique Licence du configateur et cliquer sur le bouton « Activation de la licence » (en bas à droite de l'écran) et saisir le nouveau code d'activation fourni par PRYSM



**Merci de diffuser largement cette information auprès de tous vos collaborateurs**

A votre disposition pour tout complément d'information

Christophe CHEREL